




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-447**

**Séance publique du**

**23 septembre 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160923- lmc197125-DE-1-1
Date de signature : 27/09/2016
Date de réception : mardi 27 septembre 2016
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : MUSEE GRANET- PROGRAMMATION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES DE L'AUTOMNE  
2016**

Le 23 septembre 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/09/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Danièle BRUNET à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Odile BONTHOUX, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Dominique AUGÉY.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.





Direction Générale des Services  
 Direction Des Musées & Du Patrimoine  
 Culturel

RAPPORT POUR  
 LE CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 23 SEPTEMBRE 2016

**Nomenclature : 8.9**  
 Culture

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : MUSEE GRANET- PROGRAMMATION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES DE L'AUTOMNE 2016- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du développement de ses publics, le Musée GRANET organise pour l'automne, deux expositions temporaires. Le regroupement de ces expositions en une opération unique peut être considéré comme une unité fonctionnelle par ses spécificités thématiques, scénographiques, chronologiques, celles-ci entraînant des besoins différents selon leur nature, le temps et l'espace.

Veillez prendre connaissance de sa programmation pour l'automne 2016.

**EXPOSITION BERNEX « Les rêveries du Garlaban » du 18 novembre 2016 au 19 février 2017**

Pour BERNEX partir des « Lumières », précisément avec « les rêveries du promeneur solitaire » de Jean Jacques ROUSSEAU dans les Situations actuelles et particulières. L'analogie entre écriture et peinture, le retour à la nature, ses promenades dans les collines du Garlaban sont devenues la base de cette série de grands formats (2mx2m), commencée en 2009 et terminée en 2012. Les promenades dans les mondes intérieurs et extérieurs rejoignent la pensée libre et subjective de ROUSSEAU. La force tellurique des paysages, les réflexions mêlées à cet accord de l'âme où naît le sentiment d'une finitude, ont provoqué les stimulants nécessaires. De nombreux croquis préparatoires sur nature ont nourri les toiles. L'exposition présentera ces dix « rêveries » ainsi que trois autres prolongeant le thème. Toutes autobiographiques : ici, le Garlaban du XXI<sup>e</sup> succède au Ménilmontant du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<b>Besoins exprimés</b>	<b>Montant fournitures &amp; services</b>
Imprimés & affiches	2 500.00 €
Primes d'assurances	500.00 €
Scénographie & graphisme	10 000.00 €
Catalogue	10 000.00 €
Petit matériel	2 000.00 €
<b>Total budget fournitures &amp; services exposition BERNEX</b>	<b>25 000.00 €</b>

Le coût estimatif pour la réalisation de cette exposition s'élèvera à **25 000€ TTC**.

### **EXPOSITION « Cueco, l'éloge à Cézanne » du 3 décembre 2016 au 19 février 2017**

Le musée Granet propose du 3 décembre 2016 au 19 février 2017 une exposition intitulée « Cueco, l'éloge à Cézanne » dans laquelle seront présentés les carnets sur Cézanne lui appartenant dont Cueco a tiré une suite de 60 dessins.

En effet, Henri Cueco, artiste et écrivain, est toujours inspiré par la manière dont il réfléchit sur l'image en la déconstruisant selon des lignes de rupture qui donnent sens en permettant le montage de nouvelles œuvres. Ainsi, il écrit à propos de la lecture de la grande peinture et de celle de Cézanne : « Cette liberté que l'on se donne permet de refaire le chemin de la création ».

Cette exposition est réalisée en partenariat avec l'association « Pérégrines », à cet effet une convention de coproduction sera établie entre la Ville d'Aix-en-Provence et l'association Pérégrines, elle fixera les modalités de fonctionnement et les participations financières.

<b>Besoins exprimés</b>	<b>Montant fournitures &amp; services</b>	<b>Observations</b>
Constats d'œuvres & textes	2 000.00 €	Pérégrines
Primes d'assurances	1 000.00 €	Pérégrines
Conception Scénographie & commissariat	8 000.00 €	Pérégrines
Catalogue	10 500.00 €	Pérégrines
Transport	8 000.00 €	Pérégrines
Frais de déplacements	3 000.00 €	Pérégrines
Encadrements	11 200.00 €	Pérégrines
Documents de communication	4 000.00 €	
Scénographie & signalétique	6 000.00 €	
<b>Total budget fournitures &amp; services exposition Cueco</b>	<b>53 700.00 €</b>	

Le coût estimatif pour la réalisation de cette exposition s'élèvera à **53 700 € TTC**.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** cette unité fonctionnelle et les fiches opérationnelles qui la compose, afin de permettre l'organisation de ces deux expositions au Musée Granet pour l'automne 2016 ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame le Maire-adjoint déléguée aux musées à signer toutes les conventions ou tous les documents se rapportant à ces expositions, pour permettre leur organisation ;
- **DIRE** que la dépense de 78 700 € sera prélevée sur les crédits inscrits en section de fonctionnement du budget du Musée Granet.

DL.2016-447 - MUSEE GRANET- PROGRAMMATION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES  
DE L'AUTOMNE 2016-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»